



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 7735

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance de la maîtrise de la langue anglaise. C'est une qualification de plus en plus demandée et il est essentiel que tous les élèves passant le baccalauréat aient les bases pour maîtriser l'anglais. Passé cette étape, ils n'auront peut-être plus de cours d'anglais ou, alors, les bases seront considérées comme acquises et ne seront plus revues. Cela suppose que les élèves aient suffisamment d'heures d'anglais dans le secondaire. Il semble que pour certaines filières, notamment ES, le nombre d'heures d'anglais (2 par semaine en terminale) soit insuffisant pour une bonne maîtrise de cette langue. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en oeuvre pour que l'apprentissage de la langue anglaise soit une priorité et que les moyens soient mis en place, notamment en nombre d'heures de cours, dans toutes les filières.

Texte de la réponse

L'anglais occupe dans le système d'enseignement en lycée une place particulièrement privilégiée. En effet, l'étude de cette langue concerne actuellement plus de 99 % des élèves. Elle est étudiée essentiellement en tant que première langue vivante car 90 % des élèves la choisissent à ce titre. S'agissant de l'horaire attribué aux langues vivantes, il convient de souligner l'effort tout particulier engagé dans ce domaine depuis la rentrée 2005 dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes : depuis cette rentrée en effet, l'enseignement est dispensé en groupes allégés en classes terminales des séries générales. Cette mesure a été étendue aux séries technologiques et professionnelles depuis la rentrée 2006. Cet allègement des effectifs de langue revêt une importance fondamentale car il vise à favoriser le développement des compétences de communication orale des élèves en augmentant notamment leur temps de parole et, par là même, le temps d'exposition à la langue. Cette pratique plus intensive de la langue est susceptible d'entraîner à son tour des effets bénéfiques sur l'expression écrite. S'agissant plus particulièrement des horaires en série ES, les élèves de cette série ont la possibilité d'approfondir l'enseignement obligatoire de deux heures en terminale par un enseignement renforcé de deux heures hebdomadaires. Une expérimentation sur une large échelle de l'évaluation de la compréhension de l'oral au baccalauréat de la série « sciences et technologies tertiaires » (STG) est par ailleurs en cours pour l'année 2007-2008. Cette évaluation, qui prend la forme d'un contrôle en cours de formation, doit ainsi contribuer à l'objectif général d'amélioration de la pratique de la langue par les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7735

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6269

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1654